



Un gendarme ne doit-il pas remettre la contravention ?

Par **avlac**, le **23/02/2013** à **18:41**

Bonjour,

Un gendarme à moto m'a arrêté sur le bas côté pour usage de téléphone au volant ce que j'ai contesté. Il m'a demandé mes papiers, a noté tout cela sur un papier et m'a dit que je serai verbalisé. Je n'ai pas pensé à lui demander sur le moment mais ne devait-il pas me remettre le pv en mains propres ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **24/02/2013** à **09:15**

Bonjour,

Non, les éléments sont notés sur un boîtier ou sur un carnet, sont ensuite introduits dans l'ordinateur central lequel émet l'avis de contravention. Cet avis vous parviendra donc par voie postale.